

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0405 / Communication - Formation généraliste

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Groupe d'élu(s)

Groupe d'agent(s)

Groupe mixte élus et agents

À l'approche des élections, la communication des collectivités est strictement encadrée afin de garantir l'égalité entre les candidats. Les élus doivent alors distinguer clairement l'information institutionnelle de la communication électorale, sous peine de sanctions. Cette formation permet d'identifier les règles applicables et de sécuriser l'utilisation des outils de communication municipale pour prévenir tout risque de contentieux électoral

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- D'appréhender le cadre juridique relatif à la communication institutionnelle en période pré-électorale
- De maîtriser les règles propres à chaque outil de communication dans une optique de prévention des contentieux

Le programme :

Présentation de la journée de formation

- Le calendrier électoral
- Dates clés
- La notion de campagne électorale
- Les enjeux

Module 1 : Un encadrement légal de la communication institutionnelle

Objectif : Savoir différencier l'information municipale de la communication personnelle de l'élu candidat

Thème 1 : Une série de restrictions contraignantes

- Interdiction des campagnes de promotion publicitaire (article L. 52-1)
- Interdiction de participer au financement de la campagne d'un candidat (article L. 52-8)

Thème 2 : Un ensemble de critères à respecter

- Antériorité et régularité de la communication
- Neutralité des contenus
- Identité institutionnelle

Module 2 : Une sécurisation de l'usage des outils de communication institutionnelle

Objectif : Mettre en évidence les bonnes pratiques pour chaque outil de communication municipale

Thème 1 : Les outils de communication traditionnels

- Publications municipales (bulletin, éditorial, tribunes, affichages, communiqués)
- Fêtes et événements municipaux (manifestations, inaugurations, réunions publiques, vœux)
- Bilan de mandat (exercice personnel, hors financement public)

Thème 2 : Les outils de communication numérique

- Site internet de la collectivité
- Blogs et réseaux sociaux

Module 3 : Des sanctions en cas de non-respect des règles de communication institutionnelle

Objectif : Identifier les risques encourus

Thème 1 : Les sanctions électorales

- Risque d'annulation de l'élection
- Risque d'inéligibilité du candidat

Thème 2 : Les sanctions financières

- Risque de requalification
- Réduction du remboursement ou rejet du compte de campagne

Thème 3 : Les sanctions pénales

- Amende pouvant aller jusqu'à 75 000 € (article L. 90-1 du code électoral)

Les points forts de la formation :

- Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en visioconférence en présence de votre Formatrice
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Plateforme de visioconférence
- Accès un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.
- Un appui technique peut être mobilisé pour l'aide à la connexion

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN


- Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à l'université de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales, en droit de la responsabilité et en droit funéraire elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

- **Tarif – inscription individuelle en visioconférence – Deux options de financement :**
 - 560 € TTC (prise en charge sur le budget de la collectivité)
 - 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)

Délais d'accès à cette formation en visioconférence :

- Pour les inscriptions individuelles en visioconférence :
 -  L'ouverture de cette session est garantie dès la première inscription. après la finalisation de votre inscription, la date est fixée d'un commun accord, selon vos disponibilités et celles de Madame AREKIAN . Trois plages horaires sont proposées : 9h–12h30, 14h–17h30 ou 18h–21h30.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
Numéro de SIRET : 88982928900012
Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>
Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Les règles de communication en période pré-électorale

Lieu : en visioconférence

Durée : Une journée 7 heures

Date : à définir au cours de votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formatrice.

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC si DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC budget de la collectivité Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr)
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0405-AV-CP/88982928900012_ELU0405-AV-CP

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement: [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez-cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Les règles de communication en période pré-électorale**

Date de la session : à définir dans votre période d'inscription selon vos disponibilités et celles de votre Formatrice

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non